

Homme entreprenant, il n'hésita pas à s'associer de compte à demi avec les deux frères et quatre soeurs d'Adhérée, dans le dessein d'exploiter une papeterie à l'emplacement d'une ancienne affinerie que ces seigneurs possédaient à St-Léger. Mais les six Adhérée, célibataires endettés, eurent à peine signé le contrat et loué l'entreprise à leur bailleur de fonds (6. 5. 1775) qu'ils lui cherchèrent noise au sujet de l'exploitation et qu'ils lui adressèrent la première de leurs sommations. (19 mai)

Lorsque Ransonnet décéda le 19. 7. 1781, sa veuve chercha à se défaire de l'exploitation d'une entreprise qui, dès ses débuts, n'avait connu que des déboires.

Mais ce ne fut que le 12. 4. 1786 que Madame Ransonnet réussit à céder son bail à deux marchands arlonais, Marguerite Bidart et Thomas Gaspard. Le 7. 4. 1788 elle vendit sa part au maître de forges Nicolas Picard d'Ansembourg (v. fasc. VI), qui acquit également quatre ans plus tard, la part des Adhérée. ⁴⁾

De Marie-Josèphe-Ursule Forron, fille du lieutenant-prévôt et échevin Paul Forron-Herman, que Ransonnet avait épousée à Thiaumont le 14. 4. 1753 et qui mourut le 10. 9. 1795, il eut 8 enfants, tous nés à Arlon, et dont nous citerons: Paul-Romain (VII c 1); Pierre-Gérard (VII c 2); François-Laurent (VII c 3); Cécile (VIII c 5); Pierre-Antoine-Joseph-Philippe (VII c 6) qui, ayant épousé la fille de Joseph Ransonnet du rameau luxembourgeois, sera traité en cette rubrique; Elisabeth (VII c 8). ⁵⁾

VII c 1) PAUL-ROMAIN RANSONNET

fut baptisé le 7. 4. 1754. En 1780 il était lieutenant au régiment de Palavicini. D'après Hanquet, il était aussi premier lieutenant au régiment de Villier. Il mourut en 1785 et fut inhumé en sa ville natale le 25 mars. Le 22. 2. 1781 il avait épousé à Arlon Marguerite Perle, petite-fille de l'échevin, justicier et prévôt Jean-Nicolas Perle-Nothomb. ⁶⁾ Un enfant mort en bas âge.

VII c 2) PIERRE GERARD FRANÇOIS de PAULE RANSONNET

fut baptisé à Arlon le 12. 1. 1757.

Nous nous demandons si ce ne fut pas lui le Ransonnet qui, le régime français établi, sollicita un emploi «dans la partie forestière, sans rétribution», et fut nommé garde-général surnuméraire sans appointements.

Le 12 fructidor an VIII (30. 8. 1800), se qualifiant «citoyen inspecteur . . . et père d'une grande famille», il brigua la place de garde-général effectif à Neufchâteau, devenue vacante par suite de la démission du titulaire.